COMMUNE DE CASTELCULIER **2026/01**
LUNDI 02 FEVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 02 FEVRIER 2026

Le deux février deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier GRIMA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 26/01/2026

15 PRESENTS 0 ABSENT

PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme BATTISTUZZI, M. BONNET, Mme CAVAL, M. BRULÉ, Mme PRADAL, M. MILHOUD, Mmes DELPECH, BEDIN, GUTIERREZ, M. CAPPELIÉ, Mme DANH PHA, M. MIRAMONT.

Mme BERTRAND donne pouvoir à M. GRIMA
M. LECLERCQ donne pouvoir à M. BONNET
M. SABATINO donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a **été élue secrétaire.**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2025, adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 01/2026

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025, et réuni sous la présidence de Joël BONNET, Adjoint aux finances

15 Voix POUR et 1 abstention

.../...

COMMUNE DE CASTELCULIER
LUNDI 02 FEVRIER 2026

2026/02

MAIRIE DE CASTELCULIER (Lot-et-Garonne)

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	2 407 067,39
		Réalisé :	2 150 994,93
		Reste à réaliser :	152 288,00
Recettes	:	Prévu :	2 407 067,39
		Réalisé :	1 373 682,99
		Reste à réaliser :	356 149,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	3 104 019,42
		Réalisé :	2 328 266,32
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	3 104 019,42
		Réalisé :	3 251 862,13
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-777 311,94
Fonctionnement :	923 595,81
Résultat global :	146 283,87

DÉLIBÉRATION N° 02/2026

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 2 février 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	461 928,10
- un excédent reporté de :	461 667,71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	923 595,81
- un déficit d'investissement de :	777 311,94
- un excédent des restes à réaliser de :	203 863,00
Soit un besoin de financement de :	573 448,94

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	923 595,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	573 448,94
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	350 146,87
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	777 311,94

.../...

COMMUNE DE CASTELCULIER
LUNDI 02 FEVRIER 2026

2026/03

DÉLIBÉRATION N° 03/2026

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE

Après s'être fait présenter le budget et la décision modificative de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025, et réuni sous la présidence de Joël BONNET, Adjoint aux finances

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	52 600,26
		Réalisé :	52 495,02
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	52 600,26
		Réalisé :	21 047,74
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	40 463,52
		Réalisé :	9 010,81
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	40 463,52
		Réalisé :	40 966,42
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-31 447,28
Fonctionnement :	31 954,91
Résultat global :	507,63

DÉLIBÉRATION N° 04/2026

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 2 février 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	31 954,91
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 954,91
- un déficit d'investissement de :	31 447,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	31 447,28

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	31 954,91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	31 447,28
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	507,63
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	31 447,28

.../...

COMMUNE DE CASTELCULIER **2026/04**
LUNDI 02 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 05/2026

OBJET : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION LAÏQUE INTERCOMMUNALE DE JEUX ET PLEIN AIR (ALIJPA) POUR L'ANNÉE 2026

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales et notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant a été informé préalablement de la mise à disposition d'agents faisant partie de ses effectifs à l'Association Laïque de Jeux et Plein Air (ALIJPA).

De plus, il indique qu'afin d'assurer correctement la mission de service public confiée à l'ALIJPA qui consiste en l'animation du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol, il convient de mettre à disposition de l'association précitée, et durant les vacances scolaires, un agent de la Commune de CASTELCULIER.

Cet agent aurait pour principales fonctions : l'aide à la confection de repas, le service repas et l'entretien des locaux du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol durant les vacances scolaires, et cela à compter du 23 mars 2026, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 22 mars 2027.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'afin de définir au mieux les conditions de mise à disposition de cet agent, une convention de mise à disposition soit établie entre la Commune de CASTELCULIER et l'ALIJPA. Il est à noter que l'agent concerné a donné par écrit son accord pour être mis à disposition de l'ALIJPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel avec l'ALIJPA, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

.../...

COMMUNE DE CASTELCULIER **2026/05**
LUNDI 02 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 06/2026

OBJET : CHANTIERS CITOYENS 2026 – RETRIBUTION ACCORDEE AUX JEUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le concept des « chantiers citoyens ». Il s'agit d'opérations, portées par des collectivités territoriales ou des services déconcentrés de l'Etat, permettant à des adolescents (14 à 17 ans) de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

Cette 10ème édition de chantiers s'inscrit notamment dans le cadre des politiques d'insertion sociale des jeunes et de lutte contre l'exclusion, et sont financés par l'Agglomération d'Agen et la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne. Ils contribuent notamment :

- à faire découvrir aux jeunes le milieu du travail dans une Commune,
- à renforcer le lien social et la solidarité au sein du groupe, avec les intervenants et les castelfondais,
- à les impliquer dans la vie communale.
-

Pour l'année 2026, 24 jeunes pourront être accueillis, sur trois sessions :

- du 13 au 17 avril 2026,
- du 27 au 31 juillet 2026,
- du 24 au 28 août 2026.

Dans la mesure du possible, et en fonction des contraintes sanitaires en vigueur ces chantiers citoyens seront organisés le matin en liaison avec le service technique, et les après-midis des activités ludiques et de loisirs seront proposées à tous les jeunes. Pour chaque session de chantier citoyen, un maximum de 8 jeunes seront acceptés.

A l'issue de ces chantiers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à chaque participant la somme de 50 € par session.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Se prononcer favorablement à l'organisation de chantiers citoyens durant l'année 2026,
- Autoriser le versement de la somme de 50 € par session et par participant aux chantiers citoyens,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

.../...

COMMUNE DE CASTELCULIER **2026/06**
LUNDI 02 FEVRIER 2026

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de la 3ème édition de la Nuit de la lecture à l'école maternelle le vendredi 23 janvier dernier, à l'initiative du corps enseignant. Des agents municipaux ont participé bénévolement à cet évènement qui a depuis sa création un franc succès. Merci à eux.

- M. le Maire indique qu'une exposition gratuite aura lieu dans la salle du Conseil Municipal du 4 au 18 mai sur la résistance durant la guerre 1939/1945 à destination des enfants. L'école élémentaire est associée et les enseignants viendront consulter cette exposition avec leur classe. M. le Maire fait part de son attachement au devoir de mémoire et de l'importance d'en parler aux enfants.

- M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de feux tricolores au niveau de l'intersection de la départementale n°269, de l'Avenue Boudon de Saint Amans et de l'Avenue de l'Abbé Merchez, pour lequel nous avons déposé, fin décembre une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Il rappelle que le coût global est d'environ 45 000 € HT, dont la moitié financé par l'Agglomération d'Agen et la moitié par la Commune. M. le Maire explique que le fonds de concours de l'Agglomération d'Agen ne permet pas de solliciter la subvention FACIL auprès du Département, mais que l'AA est prête à réaliser cet aménagement sur l'année 2026. Dans ce contexte M. le Maire propose de laisser la décision de faire cet aménagement à la prochaine équipe municipale.

- M. le Maire revient sur la cérémonie des vœux du 11/01, à Castelculier. Certains ont trouvé cette cérémonie émouvante, les élus ont apprécié qu'on ait permis à la boucherie nouvellement implantée place de la mairie de travailler pour cet évènement.

- M. le Maire rappelle que nous avons mis en ligne une offre d'emploi pour le remplacement de notre responsable du service technique, jusqu'au 27 mars prochain.

- M. le Maire rappelle que la Commune a remis un chèque dans le cadre du téléthon le 20 janvier dernier d'un montant de 5 569,30 €, et nous pouvons nous en féliciter. Il remercie les associations et les commerçants qui y ont participés.

- Certains élus font part d'une vague de cambriolages sur la Commune en ce moment. M. le Maire explique que souvent après les fêtes ce type d'évènements arrivent. Les cambriolages peuvent être traumatisant pour ceux qui en sont victimes. Les élus demandent à obtenir les statistiques sur la Commune de ce type d'évènements, ce que nous allons demander à la gendarmerie.

.../...

COMMUNE DE CASTELCULIER **2026/07**
LUNDI 02 FEVRIER 2026

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h 50. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 01/2026 à 06/2026.

LE MAIRE, Olivier GRIMA **LE SECRETAIRE, Corinne BARTHE**